

Consulat

DE LA
Confédération Suisse
À MARSEILLE

Marseille le 14 Avril 1855.

Au haut Conseil fédéral Suisse
Berne

Tit,

J'ai l'honneur de répondre à vos deux dépêches des 19 & 24 Mars. La première me prouve, que vous n'avez pas bien saisi le sens de ma lettre du 24 février dernier. Ayant accepté l'intérim du Consulat Suisse en Algérie, il est tout naturel que, ne pouvant pas y résider personnellement, j'aie un chancelier-gérant, là-bas, pour lequel je suis responsable & que je paye de mon argent. Tant que je serai Consul titulaire je ne laisserai pas mourir de faim une 50^{me} de Suisses, comme cela est arrivé sous la direction de M^r Holzhalb; un pareil fait retombe d'abord sur le Consul & puis sur le haut Conseil fédéral. Il est très heureux, que l'affaire ait pu être étouffée dans le temps. - J'ai visé depuis 15 jours 26 passeports pour l'Algérie, j'ai fait 4 paiements par l'entremise de M^r M. Andrieu. Par qui faut-il qu'ils se fassent, si vous n'avez pas de représentants dans ce pays.



Je vois être à même de juger l'Algérie & son importance & je soutiens, qu'il y a beaucoup d'intérêts Suisses qui n'auraient pas été totalement anéantis la-bas, si la Suisse y eût été convenablement représentée.

La Compagnie du Sétif prend malgré la mauvaise influence du climat un développement assez important. Il doit avoir en Afrique à peu près 3800 Suisses; je ne puis vous donner exactement le chiffre des intérêts matériels, mais il doit être considérable. J'ai donc cru de mon devoir, de soumettre cette question de nouveau au haut Conseil fédéral. Si vous voulez supprimer le consulat à Alger, il en sera fait comme vous entendez.

Loi d'avoir jamais rien demandé pour moi, je ne demanderai non-plus rien par la suite tant que je serai Consul, mais le temps viendra où vous ne trouverez guère de Suisse qui veuille dépenser de son argent, outre sa peine, pour le consulat. Chaque Gouvernement protège ses participants le mieux possible & c'est là le cas le plus urgent de le faire.

Votre dernière dépêche me remet
fr. 20 sur place, provenant du don fait par le haut Gouvernement, de Bâle-Campagne en

en faveur de la faïence des Pauvres Suisses à dont
je suis ou ne peut plus reconnaissant, Le
meilleur usage en sera fait.

Aubourg:

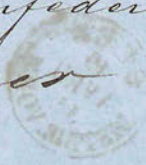
au Grand
in Calandier y
de son bail avec
6 Dec. 1854
N. 4956.

J'ai finalement l'avantage de vous remettre
le net produit de la Succession Perini à Cran
en la traite ci-jointe de f. 152.70 suivant
note ci-bas.

Je suis
19 IV. 55
Df

Veuillez agréer Sir, l'assurance de
ma haute considération

Le Consul de la Confédération
Theo. Bressler



Capital	f. 192.80
Intérêts	2.35
	<hr/>
	f. 195.15

à déduire: frais à Cran f. 19.20
mes frais & débours 23.25

	42.45
	<hr/>
	f. 152.70

1491.

Reuehrung vom 20 April 1877.

Marseille, Postzeit n. 14 d. S.

10) Marglet Perrini. — An ²⁴Grandmutter.

2) Kuchel in Algier Hr. ²⁴Wander
Ubrunck an der 3. Juli d. J. Briefe im Allgmeinen
Briefe in der Meinung, das er begehrt, was in Beziehung auf
die Kuchel in Allgmeinen zu thun sein dürfte, um dieselbe
in ihrer Stellung zu erhalten.



7 40cs =



An hant Conseil Suisse

Berne.

Suisse.

